

Convention du 18 décembre 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

RS 0.108; RO 1999 1579

Retrait d'une réserve

Suisse (RO 2004 2739)

Le 30 octobre 2013, la Suisse a notifié au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sa décision de retirer la réserve, formulée lors de sa ratification, à l'égard de l'art. 16, par. 1, let. g.

